

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 18 août 2020
N° de dossier : 115805.00191/20273

Jean-Philippe Therriault
Direct +1 514 397 5103
jtherriault@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier : R-4008-2017

Chère Consœur,

Faisant suite à la décision D-2020-098 de la Régie du 29 juillet 2020, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI ») informe la Régie qu'elle n'a pas de commentaires à formuler sur la demande d'Énergir de maintenir le tarif provisoire de GNR en vigueur pour la période du 19 juin au 30 septembre 2019 et pour l'année tarifaire 2019-2020, de comptabiliser les écarts dans un CFR, ainsi que sur une nouvelle détermination d'un prix provisoire de GNR pour l'année 2020-2021.

Par conséquent, la FCEI informe la Régie qu'elle ne présentera pas de preuve en prévision des audiences du 30 septembre et du 1^{er} octobre 2020.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Jean-Philippe Therriault
JT/dd

